

MOT DU CONSEIL - BILAN DE FIN D'ANNÉE

Tout accomplissement commence par la décision d'essayer...

Quand on se présente comme élu, c'est parce que l'on aime notre chez-soi et que l'on aime les gens qui y habitent. On se présente avec la conviction qu'on est en mesure d'aider et de servir pour le bien de la communauté.

Est-ce qu'on croit tout savoir? Non.

Est-ce qu'on croit que ce sera facile? Non.

Est-ce qu'on sait ce qui nous attend? Oui on le pense, mais la réalité est parfois un peu différente. C'est correct, car nous sommes fiers de vous représenter.

Lors de notre première année de mandat, on s'est relevé les manches et on a tenté, comme conseil, de donner notre propre couleur à toutes nos décisions. On a tenté de répondre aux besoins qui nous semblaient urgents. Une chose est certaine, on a travaillé très fort pour créer un milieu où il fait bon vivre et surtout, qui se veut représentatif de l'ensemble des citoyens.

Voici un résumé, par saison, des travaux entamés dans l'intérêt de la communauté :

Hiver 2021-2022 :

- Archivage et instauration d'un système de classement à l'hôtel de ville;
- Numérisation des plans et cartes + archivage et classement des documents de la municipalité;
- Réduction de la vitesse sur les grandes artères;
- Embauche d'un directeur des travaux publics;
- Nomination d'un parc au nom de la fondatrice de la municipalité (Place Marie-Flavie Raymond);
- Acceptation et nomination d'une nouvelle rue au nom des premiers commerçants connus (Filion);
- Création d'un registre de règlements des cent dernières années;
- Création de plusieurs comités citoyens (agriculture, loisirs, bâtiment, sécurité civile, voirie, famille et communications);
- Visite du père Noël auprès de 115 familles malgré la COVID active;
- Forage de deux puits de captage et deux puits d'observation;
- Finalisation de la vente du terrain pour la construction du CPE – Centre de la Petite Enfance;
- Délégation de compétence pour le composte, recyclage, déchet à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Printemps 2022 :

- Finalisation, lancement et adoption d'une politique familiale sur 3 ans;
- Réalisation d'une planification stratégique avec le nouveau conseil sur 3 ans;
- Aménagement du parc des aînés, ajout de 2 terrains de pickleball subventionnés;
- Reconnaissance avec médaille du lieutenant-gouverneur et prix Hommage-Bénévolat Québec au responsable de la bibliothèque en poste depuis 25 ans;
- Instauration d'un nouveau service de camp de jour — Contrat de 3 ans;
- Création d'un nouveau poste et embauche d'un technicien de loisirs;
- Finalisation de la mise en fonction des compteurs d'eau du territoire et relevé des données de consommation prévue au Bilan sur la Stratégie d'économie d'eau potable;
- Améliorations locatives dans l'hôtel de ville et restructuration des bureaux;
- Organisation d'une chasse aux cocos pour la fête de Pâques;
- Organisation d'une soirée bowling en reconnaissance aux bénévoles;
- Tenue d'une journée verte et de la famille incluant le lancement de la politique familiale et un grand nettoyage du territoire grâce à l'implication de plusieurs citoyens;
- Embellissement de nos espaces verts avec des fleurs, des jardinières et autres grâce à une entente avec une ville voisine.

Été 2022 :

- Inventaire des piscines pour évaluation de conformité sur tout le territoire afin de prioriser la sécurité des enfants et répondre aux normes gouvernementales;
- Reprise des activités de loisirs, dont la Saint-Jean-Baptiste qui était absente depuis plusieurs années;
- Remplacement des lumières dans tous les parcs et bâtiments par du DEL et ajout de lumières aux terrains de soccer et dans le parc à chien;
- Ajout de filets de sécurité au terrain de baseball;
- Signature d'une première convention collective des pompiers;
- Dossier spécial et consultation publique pour l'avenir du service incendie;
- Mise en place de nouvelles activités sociales avec la bibliothèque municipale et reprise des visites scolaires;
- Sondage sur l'avenir de l'église;
- Implantation d'un nouveau portail citoyen– VOILÀ!

Automne 2022 :

- Installation de deux bornes électriques doubles sur la Place de l'Église avec une subvention d'Hydro-Québec;
- Réaménagement de la bute à glisser (lumières, sécurité et corridors);
- Réalisation d'un nouveau logo pour la municipalité (lancement et adoption en février 2023);
- Mise en candidature et reconnaissance de la Friperie La suite des choses avec le Prix du mérite du MAMH pour l'implication bénévole;
- Obtention d'une compensation pour les redevances de carrière versées à une municipalité voisine pour l'utilisation des routes de notre territoire;

- Réfection complète du chemin Ruisseau des Noyers;
- Organisation d'une maison hantée pour l'Halloween;
- Réfection et empierrement des accotements de la route Édouard VII, préparation des plans et devis pour la réfection d'une partie et dépôt de deux demandes de subventions au ministère des Transports du Québec;
- Révision et adoption d'un nouveau plan de sécurité civile lequel prévoit les actions à entreprendre en cas de mesures d'urgences ou de sinistres;
- Embauche d'une firme d'ingénierie et d'architecture pour réaliser l'évaluation de faisabilité des scénarios de réaffectation de l'église;
- Mise en place de plusieurs activités de loisirs, sportives et culturelles gratuites pour les citoyens, notamment pour les jeunes après l'école;
- Nouvelle programmation de cours et activités et retrait du principe d'annulation basé sur le nombre de participants;
- Dépôt d'un projet du comité de voirie pour l'évaluation de la prise en charge du service de déneigement;
- Nombreuses implications dans la communauté de la Friperie en organisant et/ou finançant des activités tel que : récompenses pour les enfants de l'école; rencontres pour briser l'isolement des aînés et autres.
- Soutien aux responsables de la guignolée et travaux de mise en place d'un comité d'entraide.

Nous voulons reconduire en 2023 la même énergie et le même engagement pour vous servir. Nous croyons que nous avons le devoir d'avoir une vision pour l'avenir de notre belle municipalité. Nous devons être en action constante pour maintenir une qualité de vie pour nos citoyens, mais aussi nous assurer de construire l'avenir.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses Fêtes et le meilleur pour l'année 2023!

Votre conseil

À venir en 2023 :

- Décision sur l'avenir du service incendie;
- Décision sur l'avenir de l'église;
- Mise en place d'une accréditation Municipalité amie des aînés (MADA) et amie des enfants (MAE) pour avoir accès à des certaines subventions;
- Améliorations locatives de la bibliothèque;
- Aménagement des conduites, du réservoir et du système de traitement qui sont nécessaires pour assurer la mise en activité des deux nouveaux puits et par conséquent, résoudre le problème d'alimentation en eau potable du périmètre urbain;
- Refonte du site internet avec l'intégration du nouveau logo;
- Réfection d'une portion de la route Édouard VII au niveau de la carrière et de la rue du parc de maisons mobiles Landry;
- Réfection de ponceaux de rue Langevin et rang St-Philippe sud;
- Adoption de politiques et révisions de règlements administratifs et d'urbanisme;
- Aménagement d'un skate park au parc Camille Beaudin.

Dossiers de greffe et affaires politiques

Dépôt de quatre nouveaux projets de règlements

Projet de règlement numéro TX-501 visant à fixer le taux de taxe municipale et les conditions de perception et de tarification de l'exercice 2023

L'objet de ce règlement est de définir les différents taux de taxation à imposer aux citoyens selon les secteurs et les services, conformément au budget adopté pour l'année 2023.

Projet de règlement numéro RE-301 décrétant une dépense de 1 591 327 \$ et un emprunt de 1 591 327 \$ pour la réfection d'une portion de la route Édouard VII, la réfection et le nettoyage de 4 ponceaux et la stabilisation de la berge

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités d'emprunt et de remboursement de cet emprunt pour permettre au conseil de réaliser les travaux de réfection d'une portion de la route Édouard VII, la réfection et le nettoyage de quatre (4) ponceaux et la stabilisation de la berge.

Projet de règlement numéro RE-302 décrétant une dépense de 406 848 \$ et un emprunt de 406 848 \$ pour la réfection de la rue du parc de maisons mobiles Landry

L'objet de ce règlement est de fixer les modalités d'emprunt et de remboursement de cet emprunt pour permettre au conseil de réaliser les travaux de réfection de la rue qui dessert le parc de maisons mobiles Landry situé au 750 rang du Coteau.

N.B. Les propriétaires du secteur visé seront contactés en janvier avec de plus amples informations.

Projet de règlement AD-108 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

L'objet de ce règlement est d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens et services rendus par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur.

Les projets de règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité dans la section Urbanisme - « Projets de règlements en cours ».

Nouveaux règlements en vigueur

Les règlements suivants ont été adoptés et entrent en vigueur à la publication de l'avis ou conformément aux Lois en vigueur. Les règlements peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité ou sur demande auprès des employés municipaux.

4203-2022 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats

Prochaine séance le mardi 31 janvier 2023 à la salle du conseil au 119 rue Renaud à 19h. Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme zoom et l'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

RAPPEL – Les bureaux de la municipalité seront fermés du 23 décembre au 6 janvier inclusivement. Pour toute urgence, contactez le service de police de la Sûreté du Québec.



RÉSUMÉ DU BUDGET 2023

Ce document est préparé à titre d'outil de lecture et de compréhension du budget municipal dans ses grandes lignes. Il se veut le reflet des principales décisions prises par le conseil municipal pour l'année à venir en matière de finances, mais aussi des investissements et des projets prévus notamment à la politique familiale, au plan stratégique et au programme triennal d'immobilisation (PTI).

Le budget 2023, présenté dans les pages qui suivent, a été adopté le 20 décembre 2022 lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal. La préparation du budget découle d'un processus de longue haleine, rigoureux, impliquant plusieurs acteurs et professionnels afin d'en arriver à une prévision finale, qui se veut le reflet de la volonté d'action du conseil municipal, en respect de la capacité de payer des citoyens qui composent sa communauté.

Il comporte quatre grandes sections :

1. Les activités de fonctionnement et d'affectation
2. Le processus d'équilibre budgétaire
3. Les activités d'investissement
4. Les données de fiscalité (taxation et tarification)

1. LES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'AFFECTION

Cette section du budget présente les revenus et les charges qui permettent à la municipalité d'exercer ses activités au quotidien et de rendre les services municipaux aux citoyens.

REVENUS	2023	Écart	2022
Taxes foncières	2 341 676 \$	100 139 \$	2 241 537 \$
Taxes spéciales	76 027 \$	48 655 \$	27 372 \$
Taxes de secteur	438 901 \$	24 814 \$	414 087 \$
Tarifs de services	249 624 \$	159 349 \$	90 275 \$
Droits mutation	75 000 \$	(25 000) \$	100 000 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	2 500 \$	5 500 \$
Services rendus	70 245 \$	(92 394) \$	162 639 \$
Transferts	3 159 536 \$	1 962 259 \$	1 197 277 \$
Autres	398 506 \$	130 506 \$	268 000 \$
TOTAL DES PRODUITS	6 817 515 \$	2 310 828 \$	4 506 687 \$

Les écarts de taxes et de tarifs de services seront traités dans la dernière section de ce document. Avec le déclin progressif du marché immobilier, le conseil est allé d'une prédiction réaliste en termes de revenus de droits de mutation.

Au niveau des revenus pour service rendu, l'écart s'explique par la vente d'un terrain au coût de 100,000.00 \$ en 2022, lequel n'est pas récurrent et ne pouvait être comptabilisé pour l'année 2023. Finalement, au niveau des transferts, la municipalité est admissible à diverses subventions pour son projet d'aménagement de nouveaux puits.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	819 637 \$	27 541 \$	792 096 \$
Sécurité publique	744 165 \$	105 537 \$	638 628 \$
Transport	1 175 466 \$	138 288 \$	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	580 466 \$	48 309 \$	532 157 \$
Santé et bien-être	3 207 \$	914 \$	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	218 680 \$	2 763 \$	215 917 \$
Loisirs et culture	370 304 \$	(29) \$	370 333 \$
Frais de financement	206 069 \$	37 710 \$	168 359 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 117 994 \$	361 033 \$	3 756 961 \$

Les écarts constatés se situent surtout au niveau de la sécurité publique et du transport. Le conseil municipal a procédé à la signature en fin d'année d'une nouvelle convention collective avec les employés de ce service, laquelle prévoyait une augmentation des heures de gardes, des salaires, ainsi qu'un taux unique. Ce service comprend également la quote-part versée à la Sûreté du Québec pour le service de police.

Au niveau des transports, l'écart s'explique notamment par un transfert de poste budgétaire pour un salaire préalablement affecté à l'administration générale et l'augmentation générale des services donnés à l'externe en conséquence de l'inflation qu'on a connu dans la dernière année.

2. LE PROCESSUS D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Conformément au *Code municipal du Québec*, la municipalité doit, avant le 31 décembre de l'année en cours, adopter un budget dans lequel les prévisions de revenus sont au moins égales aux prévisions de dépenses, soit atteindre un équilibre budgétaire.

Ainsi, il importe d'ajouter aux sections du budget de fonctionnement présenté dans la section précédent, les autres activités financières qui impliquent le remboursement des dettes à long terme, les dépenses d'immobilisations et les éléments de la conciliation fiscale, ainsi que les affectations des surplus cumulés.

L'ajout de ces deux nouvelles sections permet de constater dans le tableau suivant, de quelle façon la municipalité entend en arriver à un équilibre net au terme de son exercice financier.

REVENUS	2023	Écart	2022
Taxes foncières	3 106 228 \$	332 957 \$	2 773 271 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	2 500 \$	5 500 \$
Services rendus	70 245 \$	(92 394) \$	162 639 \$
Autres recettes de sources locales	473 506 \$	105 506 \$	368 000 \$
Transferts	3 159 536 \$	1 962 259 \$	1 197 277 \$
TOTAL DES PRODUITS	6 817 515 \$	2 310 828 \$	4 506 687 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	819 637 \$	27 541 \$	792 096 \$
Sécurité publique	744 165 \$	105 537 \$	638 628 \$
Transport	1 175 466 \$	138 288 \$	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	580 466 \$	48 309 \$	532 157 \$
Santé et bien-être	3 207 \$	914 \$	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	218 680 \$	2 763 \$	215 917 \$
Loisirs et culture	370 304 \$	(29) \$	370 333 \$
Frais de financement et autres frais financiers	206 069 \$	37 710 \$	168 359 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 117 994 \$	361 033 \$	3 756 961 \$

REVENUS	2023	Écart	2022
Taxes foncières	3 106 228 \$	332 957 \$	2 773 271 \$
Tenant lieu de taxes	8 000 \$	2 500 \$	5 500 \$
Services rendus	70 245 \$	(92 394) \$	162 639 \$
Autres recettes de sources locales	473 506 \$	105 506 \$	368 000 \$
Transferts	3 159 536 \$	1 962 259 \$	1 197 277 \$
TOTAL DES PRODUITS	6 817 515 \$	2 310 828 \$	4 506 687 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	819 637 \$	27 541 \$	792 096 \$
Sécurité publique	744 165 \$	105 537 \$	638 628 \$
Transport	1 175 466 \$	138 288 \$	1 037 178 \$
Hygiène du milieu	580 466 \$	48 309 \$	532 157 \$
Santé et bien-être	3 207 \$	914 \$	2 293 \$
Urbanisme et mise en valeur	218 680 \$	2 763 \$	215 917 \$
Loisirs et culture	370 304 \$	(29) \$	370 333 \$
Frais de financement et autres frais financiers	206 069 \$	37 710 \$	168 359 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 117 994 \$	361 033 \$	3 756 961 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Fonds de roulement et remboursement de dette	198 800 \$	(134 801) \$	333 601 \$
Immobilisations (moins les affectations de surplus)	5 221 570 \$	4 237 255 \$	984 315 \$
Conciliation fiscale	(2 020 622) \$	(1 918 464) \$	(102 158) \$
TOTAL DES CHARGES	3 399 748 \$	2 183 990 \$	1 215 758 \$

AFFECTATIONS

Appropriation du surplus	700 227 \$	234 195 \$	466 032 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	700 227 \$	234 195 \$	466 032 \$

GRAND TOTAL	- \$	- \$	- \$
--------------------	-------------	-------------	-------------

3. LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) reflète les différents investissements à venir dans la municipalité en fonction des priorités définies par le conseil municipal par le biais d'outils tels que la politique familiale ou la planification stratégique.

Le PTI est revu annuellement, mais prévoit les projets à réaliser et les sommes à investir sur les trois années suivantes. Il montre aussi à partir de quelle source de financement ces projets pourront se concrétiser.

Il est important de comprendre que le PTI est un autre outil de planification, mais n'est pas définitif et peut toujours être revu au besoin.

PROJETS	2023	2024	2025	FINANCEMENT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Appareils respiratoires	33 000	66 000	15 000	Fonds général
Pincés de désincarcération		55 000	5 000	Fonds général
TRANSPORT - VOIRIE				
Achat de machinerie et outillage	5 000	5 000	5 000	Fonds général
Réfection route Édouard VII + Stabilisation de la berge + Réparation de 2 ponceaux	1 182 598			Financement par emprunt (subvention PAVL refusée)
Réfection rue du parc Landry	408 302			Taxe de secteur
Réfection rang St-Marc	18 750	335 248		Subvention PPA-CE + Financement par emprunt
Réfection rang St-Philippe Nord	34 121	571 080		Financement par emprunt
Réfection rang St-André + réparation de 17 ponceaux		39 370	889 408	Subvention PPA-CE + financement par emprunt
Réfection rue du Moulin (130m)		17 743	150 912	Fonds général
Réfection de ponceaux	267 901			Fonds des carrières
HYGIÈNE DU MILIEU				
Nouveaux puits	2 933 219	3 951 562		Subvention TECQ + PRIMEAU
Vidange de boues - Secteur	19 000			Fonds réservé
Équipement déneigement	4 000	200 000	850 000	Financement par le fonds général
AMÉNAGEMENT - URBANISME				
Automobile d'inspection	3 500	3 500	3 500	Fonds général
IMMEUBLES				
Aménagement des bureaux municipaux			150 000	Fonds général
Réaffectation du centre communautaire	188 180	2 000 000	3 000 000	Subvention PRABAM + RECIM
Aménagement la bibliothèque	10 000		30 000	Fonds général
Nouvelle caserne incendie		40 000	90 549	Subvention PRACIM + Financement par emprunt
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement de skate park	45 000			Subvention Desjardins
Terrains de pickleball (suite)	19 517			Subvention du FRR de la MRC + Fonds général
Aménagement de jeux d'eaux			253 000	Subvention du FRR de la MRC + Fonds de parc
Équipement de sonorisation	5 000			Fonds général
Sentier d'interprétation des milieux humides	110 484	95 197		Subvention du Fonds des infrastructures naturelles (FIN)
GRAND TOTAL	5 287 571 \$	7 379 700 \$	5 442 369 \$	18 109 640 \$

4. LES DONNÉES DE FISCALITÉ (TAXATION ET TARIFICATION)

	2023	2022
TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE - TAUX PAR 100 \$ ÉVALUATION		
Résidentiel	0.5370 \$	0.5305 \$
Agricole	0.4685 \$	0.4422 \$
Immeubles non résidentiels	0.8764 \$	0.8064 \$
Terrains vagues	1.0426 \$	1.0075 \$
Taxe spéciale à l'ensemble	0.0170 \$	0.0062 \$
TARIFICATION GÉNÉRALE - COÛT PAR UNITÉ		
Collecte des matières résiduelles	368 \$	115 \$
Redevances sur recyclage	(85) \$	- \$
Total coût par unité	283 \$	115 \$
TAXES DE SECTEURS		
TAXE SUR LA SUPERFICIE - TAUX PAR 1 MÈTRE CARRÉ		
Secteur Landry - infrastructures	0.498663 \$	0.445760 \$
Secteur Landry - entretien	0.223410 \$	0.175780 \$
Périmètre urbain - infrastructures promoteurs	1.319547 \$	1.310000 \$
TAXE AU FRONTAGE - TAUX PAR 1 MÈTRE LINÉAIRE		
Périmètre urbain – infras. aqueduc et égout	12.15 \$	15.01 \$
Périmètre urbain – infras. aqueduc	4.60 \$	5.97 \$
Périmètre urbain - prolongement principal	18.65 \$	16.40 \$
TARIFICATION SECTEUR - COÛT PAR UNITÉ		
Périmètre urbain - entretien	358 \$	358 \$

Grâce à un réajustement des taux selon les catégories d'immeubles imposables, le conseil est arrivé à offrir une indexation du taux de taxes sur les immeubles résidentiels en deçà de l'inflation calculée à l'indice des prix à la consommation (IPC), soit de 6 %, tout en assurant la réalisation des différents mandats que les citoyennes et citoyens leur ont attribués.

À titre d'exemple, voici un compte de taxes moyen pour une maison située dans le secteur du périmètre urbain desservi par les services d'aqueduc et d'égouts, avec un frontage de 53.65 mètres.

	2023	2022	Variation
VALEUR AU RÔLE	300 000.00 \$	300 000.00 \$	- \$
TAXES FONCIÈRES	1 611.00 \$	1 591.50 \$	19.50 \$
TAXE SPÉCIALE	51.00 \$	18.60 \$	32.40 \$
TAXE SECTEUR	651.85 \$	805.29 \$	(153.44) \$
ORDURES FIXE	283.00 \$	115.00 \$	168.00 \$
TOTAL ANNUEL	2 596.85 \$	2 530.39 \$	66.46 \$

On constate que la hausse importante du compte de taxes provient du tarif unitaire pour la collecte des ordures, laquelle se justifie par l'ajout d'une nouvelle collecte à partir de 2023, soit la collecte des matières compostables.

Suite à une délégation de compétences à la MRC des Jardins-de-Napierville, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est fière d'emboîter le pas à tant d'autres et d'offrir cette collecte avant même l'atteinte du délai gouvernemental.

Bien sûr, un nouveau service implique de nouveaux coûts, mais celui-ci pourra être revu à la baisse dans les années suivantes grâce à vous. En effet, la ligne de redevances est très importante à surveiller puisqu'actuellement, elle est basée sur les redevances versées en 2021 issues du recyclage. La collecte de matière compostable permettra d'obtenir une seconde redevance dès 2024.

De façon claire, plus on composte, plus on recycle et moins on a de déchets, plus on reçoit des compensations qui font baisser le compte de taxes.

Autrement, les taxes de secteur servent à rembourser les emprunts engagés pour la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égout et pour couvrir les frais d'entretien annuel de ces installations.

Veuillez prendre note que les taxes seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1 ^{er} versement	2 mars 2023*
2 ^e versement	4 mai 2023
3 ^e versement	6 juillet 2023
4 ^e versement	7 septembre 2023

*Cette date n'est pas définitive puisqu'elle doit correspondre au 30^e jour suivant l'expédition des comptes de taxes. Elle sera confirmée dans l'envoi.

En terminant, nous tenons à vous remercier de votre confiance, puisque le conseil a dû, cette année, faire des choix difficiles au niveau des finances et nous sommes conscients qu'elles auront des impacts sur chacun d'entre nous. Toutefois, nous prenons ces décisions afin de prévoir un avenir meilleur et cela commence par établir des fondations solides et prospères pour les générations futures. En espérant que vous comprendrez notre vision et appréciez les projets à venir dans notre belle municipalité.

Votre conseil municipal
Préparé par Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

Rappel déneigement des entrées privées

On vous rappelle qu'en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière (C-24.2), il est interdit de déposer ou de jeter de la neige sur les voies de circulation ou les accotements des chemins publics lors du déneigement d'entrées et de stationnements privés.

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, l'objectif de ce rappel n'est pas de punir, mais bien de favoriser la cohabitation et le respect des biens publics.

Collecte de sapins

Les sapins naturels laissés en bordure de rue seront ramassés lors du ramassage des gros rebuts non valorisables, en janvier et en février par le nouveau fournisseur du service de collecte.

Ils devront être déposés en bordure du chemin avant 7h le matin.

Petits rappels : Pour qu'un sapin puisse être valorisé, il ne doit porter aucune décoration (ampoules, guirlandes, glaçon, etc.).

En tout temps, les citoyens peuvent acheminer leur sapin eux-mêmes vers les écocentres du réseau de Compo Haut-Richelieu, durant les heures d'ouverture.

Et pour les sapins artificiels :

- Les sapins artificiels en bon état peuvent être remis à des organismes communautaires.
- Les sapins artificiels défraîchis ou endommagés doivent être déposés avec le jour de la collecte de gros rebuts non valorisables (collecte une fois par mois).

Rappel stationnement hivernal

On vous rappelle qu'en vertu de l'article 5.9 du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés, applicable par la Sûreté du Québec (MRC2022), il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur les voies de circulation entre 23h et 6h en période hivernale, soit du 15 novembre au 15 avril sur tout le territoire.

Le non-respect de ce règlement peut être passible d'une amende, toutefois la municipalité fait preuve de latitude dans l'application de cet article et demande surtout la collaboration des citoyens lors de précipitations afin d'assurer un déneigement efficace et rapide du territoire.

AUTRES DOSSIERS

Environnement

Respect des terrains privés

La municipalité a été interpellée à de nombreuses reprises dernièrement pour des cas de non-respect des terrains privés, particulièrement des terres agricoles. Afin d'assurer un bon vivre ensemble, tous et toutes se doivent de respecter les limites de propriétés privées, de préserver les espaces publics communs (tel que les rues) et de protéger l'environnement, notamment en récupérant chaque matière là où elle se doit, y compris les résidus verts.



À l'approche de l'hiver, on en profite pour rappeler que les sentiers de motoneige libres d'accès sont ceux identifiés par la Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ) et disponibles sur leur site internet. Les motoneigistes ne sont pas autorisés à circuler sur des terrains privés, y compris des terres agricoles non identifiées pour fin de circulation.

Dépôt d'huiles et de peintures retiré

N'oubliez pas que dès le retour des fêtes, le service de gestion des matières résiduelles sera assuré par l'entreprise Compo Haut-Richelieu qui offrira également quatre (4) écocentres sur le territoire. Pour cette raison, la municipalité a décidé de retirer les conteneurs servant au dépôt d'huiles et de peintures qui étaient situés à côté de la caserne des pompiers. Vous pourrez disposer de ces matières à l'un des points de collecte conformément au site de www.compo.qc.ca

DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

Bibliothèque

Veillez noter que la bibliothèque sera fermée du 22 décembre au 9 janvier pour la période des fêtes, ainsi que du 9 janvier au 10 février afin d'effectuer des travaux de réaménagement et faire peau neuve.

Vu la fermeture prolongée, la bibliothèque vous permettra d'emprunter 10 livres à la fois par personne (adultes et enfants) pour cette période. La date de retour sera le 11 février 2023.

Merci et Joyeuses Fêtes 🎅👶



Bornes électriques

Nous avons le plaisir de vous informer que les bornes électriques installées sur la Place de l'Église sont maintenant fonctionnelles.

Les deux bornes doubles font partie du Circuit Électrique et sont du modèle Smart Two BSR par Flo et offrent une recharge à 240 volts au coût de 2\$ par heure.

Ces bornes ainsi que leurs installations ont été rendues possibles grâce au programme de subvention 4500 bornes d'Hydro-Québec.

Appel aux témoignages : commémoration de la crise du verglas

Au début du mois de **janvier 1998**, une tempête de pluie verglaçante s'abattait sur le Québec, tout particulièrement en Montérégie. En quelques jours, des millions de Québécois manquaient d'électricité. La communauté de Saint-Jacques-le-Mineur fut fortement touchée par la crise, **privée de courant pendant près de cinq semaines**.

Nous sommes un petit regroupement citoyen désireux de souligner le 25^e anniversaire de la crise du verglas. Nous sommes **à la recherche de souvenirs, d'histoires et de photos**.

Ces témoignages seront présentés lors d'une **activité de commémoration** dont la date sera dévoilée sous peu. **Tous les citoyens et les citoyennes de notre municipalité seront invités** à découvrir ce pan de notre histoire et les personnes ayant vécu cet événement marquant pourront échanger entre elles.

Si vous souhaitez contribuer à notre mémoire collective, nous vous invitons à communiquer avec Béatrice Leduc, par courriel ou par téléphone.

Téléphone : 514 882-2117

Courriel : commemorationverglas@gmail.com

Retour sur le dépouillement d'arbre de Noël

Merci à tous ceux et celles qui ont participé au dépouillement d'arbre de Noël le 11 décembre dernier. Le père Noël était bien content de vous voir, et nous aussi!

La municipalité tient également à remercier la Ferme Deschamps pour leur don de 200 œufs pour le déjeuner des conseillers, ainsi que tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour assurer le bon déroulement de l'événement.

À compter du 1^{er} janvier, la gestion des collectes sera assurée par Compo-Haut-Richelieu inc. Pour des questions sur vos collectes, communiquer avec l'équipe via la page Nous joindre du site web compo.qc.ca ou par téléphone à 450 347-0299.

Suivez le Guide pour vos collectes en 2023!

D'ici la fin du mois de décembre, vous recevrez par la poste le Guide contenant l'information sur vos collectes pour l'année 2023. Votre nouveau calendrier de collectes se trouvera à l'intérieur!



À partir de janvier, il vous servira de référence pour la bonne gestion de vos matières résiduelles pour que chaque matière soit disposée à la bonne place, à la bonne semaine!

- Dès janvier :

Ordures : Bac à ordures sur roues obligatoire, nouvelle journée de collecte et collecte aux 2 semaines à l'année

Récupération : Nouvelle journée de collecte et collecte aux 2 semaines à l'année
Gros rebuts non valorisables collectés une fois par mois, à date fixe.

- En février : Début de la collecte des matières **compostables** le mercredi 8 février.

RAPPEL : Avez-vous votre bac à ordures sur roues?

À compter du 1^{er} janvier 2023, les ordures ménagères devront être mises dans un **bac à ordures sur roues conforme** avec prise européenne, de couleur verte (de préférence), noire ou grise et d'un format de 240 ou 360 litres.

Cette mesure s'adresse aux résidences et immeubles de 5 logements et moins ainsi qu'aux petits commerces et entreprises du circuit municipal de collecte des ordures. Les objectifs de cette mesure sont **d'améliorer la sécurité des travailleurs, d'uniformiser la méthode de collecte** ainsi que **de maintenir un environnement propre** en limitant l'accès aux ordures pour les corneilles et les petits animaux.

Les propriétaires de résidences et les locataires concernés qui ne possèdent pas déjà un bac roulant devront s'en procurer un au plus tard le 31 décembre 2022. **À compter du 1^{er} janvier 2023, les poubelles non conformes et les sacs d'ordures ne seront pas collectés.**

Les bacs bleus, les bacs de récupération et les bacs bruns ne peuvent pas être utilisés pour remplacer un bac à ordures conforme.

BRUN'O Lebac, votre bac brun, est là!

Avez-vous pris le temps de retirer Minibac, votre bac de cuisine, qui est à l'intérieur? Il contient un carton explicatif qui vous fournira des renseignements sur cette nouvelle collecte qui débutera en février 2023.



Ne nourrissez pas BRUN'O tout de suite! Vous pourriez débuter environ 1 semaine avant la première collecte (prévue le 7 février 2023). Toutes les informations sur les dates de collecte vous seront transmises dans le Guide de gestion des matières résiduelles qui sera livré en décembre.

Pour plus d'informations, visitez brunolebac.ca

Collectes à venir en 2023 :


Aussi : Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi (dès février)	Aux 2 semaines jusqu'en mars
Gros rebuts non valorisables	5 janvier 2 février	Chaque mois

R Récupération


C Compostage

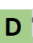
D Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊗ = meuble de bois, toilette, etc.

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5 D 	6	7
8	9	10	11	12 R	13	14
15	16	17	18	19 D	20	21
22	23	24	25	26 R	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2 D 	3
5	6	7 C	8	9 R	10	11
12	13	14	15	16 D	17	18
19	20	21 C	22	23 R	24	25
26	27	28				